

Un espace de vie : les charniers du cimetière des SS. Innocents à Paris, sous l'Ancien Régime

Christine Métayer

Volume 4, numéro 1, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031062ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031062ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0847-4478 (imprimé)

1712-6274 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Métayer, C. (1993). Un espace de vie : les charniers du cimetière des SS. Innocents à Paris, sous l'Ancien Régime. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 4(1), 183–206. <https://doi.org/10.7202/031062ar>

Résumé de l'article

Dans la cité médiévale, les cimetières arboraient communément le profil d'une place publique. Bien que frappée d'impiété et pour cette raison condamnée au XVII^e siècle, cette situation ne disparut que très tardivement en France. À Paris, le cas du cimetière des Saints-Innocents permet de porter un éclairage accru sur cette réalité et témoigne de la victoire des milieux populaires sur la politique officielle de sacralisation des champs des morts.

Sous l'Ancien Régime, les Saints-Innocents désignait, outre le plus important site sépulcral de la capitale, l'une des places marchandes les plus animées de la ville. Lieu de commerce, de loisirs et de rencontres, il constituait, dans le voisinage de la mort, un véritable espace de vie. Tant au-dessous (où se succédaient les échoppes) qu'au-dessus (où se dressaient des corps de logis) des galeries des charniers, dans un espace confusément sacré, public et privé, une part de la population laborieuse de Paris trouvait non seulement son gagne-pain et son toit, mais encore un dense réseau d'appartenance sociale et professionnelle. La réalité des Saints-Innocents recouvrait en effet à la fois une forme d'organisation sociale originale — que traduit l'affirmation d'une microsociété, la communauté du cimetière — et un mode d'existence particulier — dont rend compte la « vie des charniers » —, qui permettaient à chacun de se dire et de se définir dans un rapport à la fois intime et collectif au cimetière.

C'est ce phénomène que met en valeur la présente communication, pour mieux comprendre comment un espace, en conséquence de l'occupation qui en est faite, peut devenir le support et le vecteur d'une identité singulière — en l'occurrence celle du « Paris populaire des charniers ». Les archives du Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois (responsable de la nécropole) et les dossiers des commissaires du quartier sont les principales sources qui furent analysées à cette fin.

Un espace de vie: les charniers du cimetière des SS. Innocents à Paris, sous l'Ancien Régime

CHRISTINE MÉTAYER

Résumé

Dans la cité médiévale, les cimetières arboraient communément le profil d'une place publique. Bien que frappée d'impiété et pour cette raison condamnée au XVIII^e siècle, cette situation ne disparut que très tardivement en France. À Paris, le cas du cimetière des Saints-Innocents permet de porter un éclairage accru sur cette réalité et témoigne de la victoire des milieux populaires sur la politique officielle de sacralisation des champs des morts.

Sous l'Ancien Régime, les Saints-Innocents désignait, outre le plus important site sépulcral de la capitale, l'une des places marchandes les plus animées de la ville. Lieu de commerce, de loisirs et de rencontres, il constituait, dans le voisinage de la mort, un véritable espace de vie. Tant au-dessous (où se succédaient les échoppes) qu'au-dessus (où se dressaient des corps de logis) des galeries des charniers, dans un espace confusément sacré, public et privé, une part de la population laborieuse de Paris trouvait non seulement son gagne-pain et son toit, mais encore un dense réseau d'appartenance sociale et professionnelle. La réalité des Saints-Innocents recouvrait en effet à la fois une forme d'organisation sociale originale — que traduit l'affirmation d'une microsociété, la communauté du cimetière — et un mode d'existence particulier — dont rend compte la «vie des charniers» —, qui permettaient à chacun de se dire et de se définir dans un rapport à la fois intime et collectif au cimetière.

C'est ce phénomène que met en valeur la présente communication, pour mieux comprendre comment un espace, en conséquence de l'occupation qui en est faite, peut devenir le support et le vecteur d'une identité singulière — en l'occurrence celle du «Paris populaire des charniers». Les archives du Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois (responsable de la nécropole) et les dossiers des commissaires du quartier sont les principales sources qui furent analysées à cette fin.

* * * *

Ce texte aborde l'une des questions soulevées dans ma thèse: Ecrivains publics et milieux populaires à Paris sous l'Ancien Régime. Le cas des écrivains des charniers du cimetière des Saints-Innocents (Université Laval, Qc, 1991, 279 p.). Cette recherche doctorale fut rendue possible grâce à une bourse du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

In the medieval town, cemeteries were commonly treated as public places. Though tainted as impious and for this reason condemned in the 17th century, this state of affairs disappeared only slowly in France. In Paris, the case of the Saints-Innocents cemetery sheds some light on the issue and exemplifies the victory of popular culture over the official policy sanctifying burial grounds.

During the Ancien Régime, the Saints-Innocents was not only the most sepulchral space in the capital, but also one of its most animated market-places. As a site of commerce, leisure, and gatherings, it constituted, next door to death, a real place for the living. Both below the galleries des charniers, where market stalls competed for space, and above these ossuaries, where the main buildings stood, was a confusedly sacred, public, and private space, where part of the working population of Paris not only made a living and a home, but also created a dense social and professional network. The Saints-Innocents was thus an original form of social organization — a micro-society, the cemetery community — as well as a particular style of life which, as exemplified by the vie des charniers, permitted each individual to proclaim and define himself or herself in a relationship to the cemetery that was both intimate and collective.

The present paper explores this phenomenon in order to better understand how a space and the way people occupy it can support and define a unique identity: in this case that of the popular ossuaries of Paris. To this end, the main sources analyzed are the archives of the Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, responsible for the necropolis, and the records of the commissaires du quartier.

En 1780, le Parlement de Paris édictait la suppression des Saints-Innocents, le plus important cimetière de la capitale.¹ L'arrêt tomba, définitif, à l'issue d'un long débat qui, sur fond d'horreur des corps décomposés et de leurs redoutables exhalaisons méphitiques, tendait depuis le milieu du siècle à refouler tous les cimetières du royaume au-delà des zones urbaines. En cette fin de siècle s'opérait ainsi pour cause d'insalubrité la rupture fondamentale de la présence des morts parmi les vivants. Dans un même mouvement, au coeur des quartiers populaires, disparaissait non sans heurt l'un des hauts lieux de l'animation parisienne.²

-
1. Situé dans le quartier des Halles, il était affecté à l'usage d'une vingtaine de paroisses aux XVIIe-XVIIIe siècles (Archives nationales de Paris (dorénavant A.N.), Y 12612 (commissaire Pierre-Vial de Machurin): 27 avril 1763, p.-v. de l'état des lieux du cimetière). Il devait sa notoriété aux charniers qui le ceinturaient, de même qu'aux larges fosses communes destinées à l'inhumation des pauvres du Tout-Paris et de ceux et celles qui décédaient dans la misère, dans l'anonymat des prisons, de la Seine ou des rues de la capitale.
 2. Pour en connaître davantage sur l'«affaire» des cimetières du second XVIIIe siècle et sur la suppression des Saints-Innocents, voir P. Ariès, «Contribution à l'étude du culte des morts à l'époque contemporaine», *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 4e s., 1, 1966, pp. 25-34 (repris dans ses *Essais sur l'histoire de la mort en Occident*, Paris, Seuil, 1975, pp. 155-168); M. Foisil, «Les attitudes devant la mort au 18e siècle: sépultures et suppressions de sépultures dans le cimetière parisien des Saints-Innocents», *Revue historique*,

Le silence lourd de la mort ne fut pas de tout temps l'apanage des cimetières, tant s'en faut. Au Moyen-Age, la qualité d'asile dont ils jouissaient les désigna pour devenir également des lieux publics, où les vivants vauquaient librement à leurs activités laborieuses, domestiques, ludiques et, surtout, économiques. Des foires et des marchés saisonniers les envahissaient épisodiquement, mais les échoppes qu'on pouvait y louer en faisaient des centres de transactions commerciales permanents. «Dans les villes, c'est, semble-t-il, le principal mode d'occupation des cimetières».³ Cette situation se maintint durant toute la période moderne, en dépit des efforts conjugués du pouvoir civil, impliqué plus avant dans la police des cimetières, et du clergé réformé, soucieux de pourfendre «la fausse piété funéraire du Moyen Age».⁴ Bien que désormais condamnées par les autorités comme autant de pratiques irrévérencieuses, les habitudes profanes qui s'ancraient dans les nécropoles ne cessèrent pour autant, parfaitement intégrées au mode de vie d'une population qui n'était guère disposée à se voir déposséder d'un espace auquel elle se fondait désormais.⁵

La résistance fut rusée et obstinée.⁶ Toujours, elle sourdait des couches inférieures de la société où, s'il faut en croire l'explication de Philippe Ariès, l'«état d'esprit médiéval est demeuré très longtemps».⁷ Le seul cas des Saints-Innocents rend pourtant nécessaire

CCLI, 510, avril-juin 1974, pp. 303-330; O. et C. Hannaway, «La fermeture du cimetière des Innocents», *Dix-huitième siècle*, IX, 1977, pp. 181-191; J. Thibaut-Payen, *Les morts, l'Eglise et l'Etat dans le ressort du Parlement de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, F. Lanore, 1976, pp. 221-226; A.N., Y 15390 (Serreau): 30 mai-5 juin 1780; A.N., Z10 222 (dossier majeur) et A.N., L 656, 52-53 (impr.), *Suppression de la Cure et paroisse des Saints-Innocents*, Paris, 1er décembre 1786.

3. Quand ils ne servaient pas de refuge ou de quartier général dans la cité menacée, de tribune pour les élections, les exécutions capitales, les prédications ou la représentation théâtrale des mystères et des danses macabres. Sur l'évolution des cimetières, de leur définition et de leur vocation, voir notamment P. Duparc, «Le cimetière, séjour des vivants (XIe-XIIe s.)», *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Actes du 89e Congrès national des Sociétés savantes (Lyon, 1964), Paris, B.N., 1967, pp. 483-504 (485 pour la citation); D. Ligou, «L'évolution des cimetières», *Archives de Sciences sociales des Religions*, XX, 39, 1975, pp. 61-77.
4. Ariès, «Contribution . . .», p. 26; voir également Thibaut-Payen, *Les morts . . .*, pp. 241-242.
5. Durant l'épisode révolutionnaire, «épurer» les manifestations du culte était toujours la préoccupation des autorités, à qui échappaient à nouveau le sens des usages populaires. M. Ozouf a montré comment le Directoire fit la chasse aux signes extérieurs du culte — croix et cloches —, «comme si sous ces signes, [. . .] on ne voyait plus la masse profonde des croyances et des pratiques». C'est aux portes du cimetière que s'arrêta souvent «l'entreprise purgatrice», dans cet espace où se retranchait plus que jamais «l'âme du village», l'âme populaire (*La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 376-377).
6. Les diverses vagues de l'offensive lancée afin de sacraliser l'espace des charniers, les réponses des principaux intéressés et l'ultime abdication du Chapitre ne seront pas analysées ici; ces questions sont largement développées dans ma thèse, *Ecrivains publics . . .*, particulièrement dans le troisième chapitre.
7. P. Ariès, «Le miracle des morts», *Annales de démographie historique*, 1975, pp. 106-113 (112 pour la citation).

la révision d'une telle affirmation, par trop réductrice. Certes, si l'animation des nécropoles ne peut être évoquée sans rappeler l'esprit qui lui fut favorable, réduire en revanche la première à la persistance du second ne rend aucunement justice à la dynamique qui liait, plus que jamais et différemment sous l'Ancien Régime, les milieux populaires parisiens à leur cimetière. L'achalandage que connaissaient les lieux renvoie, bien au-delà de la survivance d'un état d'esprit ancestral, au problème historique de l'appropriation et de la signification des usages sociaux de l'espace.⁸

Beaucoup plus que la place publique voulue par la tradition médiévale, la nécropole représentait aux XVII^e-XVIII^e siècles un véritable espace d'intégration. Dans les limites de son périmètre, à la frontière du sacré et du profane, du public et du privé, une part de la population laborieuse de Paris trouvait non seulement son toit et son gagne-pain, mais encore un solide réseau d'appartenance. Îlot social dans le quartier des Halles qui l'englobait, les Saints-Innocents recouvrait à la fois une forme d'organisation sociale originale, dont rend compte la communauté du cimetière, et un mode d'existence particulier, précisément «sous les charniers», où s'exprimaient des manières de vivre travail, loisirs et rencontres dans une nécropole qui en scandait le rythme. Dire «les Saints-Innocents», c'est par conséquent référer d'une part à une appropriation spécifique de l'espace religieux, d'autre part à l'interférence de la matérialité même du cimetière dans l'organisation du quotidien. À la fois lieu et mode de vie, lieu et mode de socialisation, la nécropole ne peut par conséquent livrer le sens qu'elle revêtait pour les classes populaires parisiennes que si l'on s'attache à comprendre la densité de l'espace vécu entre ses murs, une voie qui croise la sociabilité des charniers.⁹

8. Problème qui renvoie en l'occurrence à la signification intrinsèque du mode de vie des classes populaires, perceptible notamment «dans les façons d'organiser la vie dans les lieux du quotidien» dont faisait précisément partie l'enceinte sépulcrale (D. Roche, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, p. 242). Il pose, de façon plus globale, la question des modalités d'intervention de l'espace dans l'interaction sociale, dans la constitution et la cohésion d'une individualité collective et enfin dans l'affirmation de son identité, terrain privilégié de la sociologie et de l'écologie urbaine (cf. les travaux de l'Ecole de Chicago, Y. Grafmeyer et I. Joseph, éd., *L'Ecole de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 1979; de la revue *Espaces et Sociétés*, particulièrement: R. Ledrut, «Espaces et Sociétés», 34-35, 1980, pp. 3-12; P. Korosec-Serfaty, «Espaces publics et complexité du social», 62-63, 1990, pp. 29-64; P. Pellegrino, «Epistémologie de l'espace et sociologie des lieux», 48-49, 1986, pp. 151-168), mais largement étendu aujourd'hui aux domaines de l'histoire avec, au premier rang, les nombreuses études sur la vie urbaine, le quartier, la rue, la sociabilité et le voisinage (références précisées plus loin).

9. Puisque à travers l'utilisation de l'espace naissent des formes de sociabilité (A. Farge, *Le vol d'aliments à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, p. 172), ce qu'a également démontré D. Bonniel en procédant à l'analyse des marchés, un espace qui présente plus d'une analogie avec le cimetière («Les marchés urbains à Lyon: espace de production d'une identité sociale "foraine"», *Le monde alpin et rhodanien*, XII, 3-4, juillet-décembre 1984, pp. 93-106).

Par sociabilité, il faut entendre la «manière de rencontrer autrui, de le fréquenter, de s'associer avec lui». La notion réfère non seulement aux relations interpersonnelles organisées dans le cadre de la vie associative (clubs, confréries, etc.), mais encore à l'humanisation des rapports sociaux dans un groupe donné — aussi bien aux modalités de mise en communication des individus qu'aux formes spécifiques d'adhésion à une communauté.¹⁰ Aux Saints-Innocents, l'humanisation des rapports sociaux passait par la loi des pieuses galeries funéraires. Là, le cimetière — et non la rue ou le quartier — façonnait la vie sociale. Non seulement autorisait-il des gestes et des comportements du fait de son existence même, mais il leur donnait encore un sens, inscrit dans le rapport collectif qui portait la nécropole au coeur d'une identité singulière, celle du «Paris populaire des charniers». Aussi, les vives protestations provoquées par la destruction du site s'expliquent peut-être moins par la familiarité avec la mort, néanmoins indéniable, qu'eu égard à la fonction vitale qu'assumait l'antre funéraire auprès de ses usagers, à la faveur de l'activité non religieuse qui s'y déployait. Afin de mettre en lumière ce phénomène, il est indispensable au préalable de voir comment s'est constituée, dans le temps et dans l'espace, rive droite, près des Halles, la réalité à la fois matérielle et sociale des Saints-Innocents.¹¹

-
10. M. Agulhon, «La sociabilité est-elle objet de l'histoire?», dans E. François, éd., *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Travaux et mémoires de la mission historique française en Allemagne (Göttingen), Paris, éd. Recherche sur les civilisations, pp. 13-23 (16 pour la citation); R. Reichardt, «Les formes de sociabilité en France de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de l'époque moderne: recherches récentes et problèmes», dans *Sociabilité et société bourgeoise . . .*, pp. 27-42 (42); E. François et R. Reichardt, «Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXXIV, 3, juillet-septembre 1987, pp. 453-472 (454); C. Bidard, «Sociabilités: quelques variables», *Revue française de sociologie*, XXIX, 4, octobre-décembre 1988, pp. 621-648 (623); F. Thélamon (éd.), «Jalons pour une historiographie de la sociabilité», dans *Sociabilité, pouvoirs et société*, Actes du colloque de Rouen (24-26 nov. 1983), Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1987, pp. 7-15.
11. Les sources exploitées sont conservées aux Archives nationales de Paris. Il s'agit des archives du Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, propriétaire du cimetière et de ses dépendances, et de la Fabrique des Saints-Innocents: titres, comptes, délibérations, mémoires, arrêts et sentences, etc. regroupés dans le fonds des «Monuments ecclésiastiques» (séries L; LL pour les délibérations). Ces sources se sont révélées essentielles pour connaître l'histoire et les diverses vocations du cimetière. Les informations sur la configuration topographique et sociale des charniers sont tirées des fonds des «Biens des établissements religieux supprimés» (S), des «Domaines» (Q) et des «Monuments historiques» (K, ville de Paris). Enfin, le fonds le plus important, les archives des commissaires du Châtelet affectés dans le voisinage de la nécropole (Y, les quartiers des Halles et de Sainte-Opportune, dernier quart du XVIIe et XVIIIe) ont permis de saisir ce qu'était «la vie quotidienne des charniers».

I

LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE SOCIAL

La fondation du cimetière des Saints-Innocents remonte vraisemblablement avant le Xe siècle.¹² Il était alors situé au nord de la ville, dans la région dite des Champeaux, là même où Louis le Gros fit aménager un marché public dont l'expansion, amorcée à la fin du XIIe siècle, marqua l'essor des Halles centrales. Cependant, dès les premiers étals installés, les habitations se multiplièrent tant à la hauteur du marché qu'en bordure des rues commerçantes qui l'irriguaient. Le nouveau bourg Saint-Germain voyait jour et sa croissance ultérieure s'effectua au rythme du développement de ses activités mercantiles.

Le voisinage d'un tel forum occasionna rapidement une affluence turbulente dans le champ sépulcral, alors ouvert à tous vents. D'après les historiographes du roi¹³, marchands, chalands, animaux, badauds et prostituées en foulaient quotidiennement le sol et c'est notamment pour remédier à cette situation que Philippe-Auguste fit murer le cimetière en 1186. Cette édification est capitale, première démarcation d'un espace qui, du fait même de sa récente matérialité, devenait désormais saisissable, en accord ou non avec sa finalité première. À peine quelques années plus tard, la nécropole se dressait enfin dans l'espace urbain, à l'intérieur de l'enceinte fortifiée nouvellement reconstruite et élargie autour de Paris. Le terrain vacant entre les zones mercantile et sépulcrale des anciens Champeaux ne tarda pas de ce moment à disparaître, sous la poussée des Halles dont le développement vint finalement buter contre le mur même du cimetière, ménageant une brèche profonde dans la destinée religieuse du lieu. De «pauvres» lingères furent les premières vendeuses à recevoir l'autorisation d'y fixer leurs auvents — du côté de ce qui est depuis devenu la rue de la Lingerie. Le privilège accordé par Saint Louis fut ensuite étendu aux femmes et «autres pauvres, et misérables personnes», débitrices de fripes, de souliers et de maigres marchandises.¹⁴ Les petits commerces se multipliaient déjà et bientôt, étaux, échoppes et boutiques se succédèrent non seulement sur les quatre faces mais encore de part et d'autre du périmètre sacré, dessinant à coup de renflements successifs le second profil, proprement marchand, qu'allait désormais arborer le cimetière dans l'espace parisien.

12. Pour l'historique du cimetière, on pourra consulter V. Dufour, «Le cimetière des Saints-Innocents et le quartier des Halles», dans F. Hoffbauer, éd., *Paris à travers les âges. Aspects successifs des monuments et quartiers historiques de Paris. Depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Firmin Didot, t. 2, 1882, 48 p. et 7 pl.; et J. Hillairet, *Les deux cents cimetières du vieux Paris*, Paris, Minuit, 1958, chap. 3, 5, 13.

13. Rigord et Guillaume le Breton, cités dans F. Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIIIe siècle*, Paris, J.-L. J. Brière, t. 11 (1825, *Rigord, Vie de Philippe-Auguste . . .*, p. 62) et t. 12 (1825, *La Philippide, poème, par Guillaume le Breton*, p. 22).

14. P. Bonfons, *Les fastes, antiquitez et choses plus remarquables de Paris*, Paris, N. et P. Bonfons, 1605, livre 2, p. 170 (A.N., S 79, «Lettres de Philippe le Hardy [. . .] données à Paris, l'an 1278», copie collationnée le 8 mai 1646 par le Chapitre de Notre-Dame.

L'essaimage des étalages fut facilité par la construction des galeries funéraires qui devinrent, on le constatera plus loin, le lieu de cristallisation de la sociabilité des Saints-Innocents. Entre le *XIV^e* et le milieu du *XVI^e* siècle, par avancées successives résultant de donations privées, on doubla l'enceinte initiale d'un mur intérieur à arcades voûtées. Dans l'espace couvert intermédiaire furent aménagées les quatre fameuses galeries des charniers, surmontées d'un comble aéré où reposait une « infinité d'ossements & testes de trespassez ». ¹⁵ L'ensemble trapézoïdal se présentait aux *XVII^e*-*XVIII^e* siècles comme un vaste promenoir de cloître public, ¹⁶ tapissé de monuments funèbres et pavé de tombeaux, flanqué d'éventaires de revendeurs et de détaillants. Dès potron-minet et jusqu'à tard le soir, ces derniers transformaient l'antre funéraire en véritable place marchande.

Quantité d'échoppes s'égrenaient d'abord le long des quatre rues qui délimitaient l'enceinte, prenant appui sur le mur édifié autour du champ des morts. Parvenues à l'angle des rues aux Fers et Saint-Denis, elles ourlaient l'église des Saints-Innocents et par l'entrée principale du cimetière, le flux commercial pénétrait librement sous les charniers où le moindre espace se prêtait à de profanes transactions. Des *échoppes* étaient bien sûr disponibles, de petite dimension et construites à même le mur du charnier, ce qui les distinguait des *places* et des *demi-places*, en fait des emplacements non fermés d'environ un mètre carré, qu'occupaient surtout les revendeurs de menus objets. S'ils n'y installaient pas leur propre « boutique portative » ¹⁷, le chapitre fournissait au besoin une ou deux armoires cadenassées et un comptoir amovible fixé à la muraille — ameublement type des places « garnies » louées à des écrivains ou à des imagiers. ¹⁸ Enfin,

15. J. Dubreuil, *Le théâtre des antiquités de Paris*, Paris, de la Tour, 1612, p. 831. Au nord, longeant la rue Saint-Denis et avoisinant l'église des Saints-Innocents, le « charnier de la Vierge » dit le « petit charnier » (ou « charnier de la mort ») rejoignait à l'est le « charnier des Lingères », sur la rue de la Ferronnerie, et à l'ouest, le « vieux charnier » de la rue aux Fers (l'actuelle rue Berger) ; clôturant le tout, au sud, le « charnier des Ecrivains » bordait la rue de la Lingerie [voir *Figures* 1-2]. Selon V. Dufour, ces galeries surmontées d'un galetas destiné à recevoir les ossements constituaient l'une des singularités de Paris (*La danse macabre des SS. Innocents de Paris*, Genève, Slatkine Reprints, 1975 — réimpr. en fac-sim. de l'éd. de 1484, précédée d'une étude sur le cimetière —, pp. 56-57).

16. Auquel on accédait par les ouvertures pratiquées aux angles des rues Saint-Denis et de la Ferronnerie (porte Saint-Jacques), de la Ferronnerie et de la Lingerie (porte Saint-Germain, l'entrée principale), de la Lingerie et aux Fers (porte Saint-Eustache). Il y avait encore deux voies d'accès piétonnière, l'une rue aux Fers, l'autre rue de la Ferronnerie [*Figure* 2].

17. Qui pouvait se réduire à une table ou à un simple coffre. Marie Geneviève Charlotte Luthier vendait ainsi sous les charniers de maigres marchandises (découpures de papiers peints, pelotins à épingles, petits almanachs, boîtes à poudre, images et bijoux d'enfants) qu'elle confiait le soir venu à une boîte dénuée de fermeture, qui lui servait à la fois de siège et d'emplacement le jour (A.N., Y 12608 (De Machurin) : 8 avril 1760).

18. Toutes ces locations se faisaient moyennant le paiement d'une redevance annuelle qui, fin *XVII^e*-début *XVIII^e* siècle, pouvait atteindre plus de 200 livres, selon le type d'emplacement et sa localisation sur le parcours des chaland. Un emplacement vis-à-vis l'entrée principale du cimetière empruntée par les convois funéraires s'élevait à 135 livres en 1703. Sous les

au bas de la hiérarchie, le chapitre délivrait gratuitement ou pour un pécule dérisoire (quelques dizaines de sols par année) des *permissions* de se tenir sous les charniers, assignées à la vente itinérante et aux petits commerces. Débiteur d'eau de vie à l'entrée du cimetière, vendeuses de bougies, d'images, de livres d'heures ou de petites balances près de la chapelle d'Orgemont, bouquetière à la porte Ste-Anne bénéficièrent de tels privilèges qui ne faisaient l'objet d'aucun bail, ne devaient en aucun cas incommoder la circulation, ni l'entourage, et se voyaient maintenus à la discrétion du chapitre. Le soir venu, chacun était tenu de s'éclipser, sa marchandise sous le bras.¹⁹

À la double vocation religieuse et commerciale de la nécropole s'ajoute enfin une tierce dimension, trop souvent passée sous silence et pourtant majeure, sans laquelle demeure vaine toute tentative pour saisir le complexe social des charniers. Il s'agit de la finalité proprement résidentielle des Saints-Innocents, qui apparut dans les années 1670, lors des travaux d'évasement de la rue de la Ferronnerie.²⁰ L'opération nécessita l'abattage de toutes les échoppes qui longeaient le charnier des Lingères, lequel fut rasé afin d'élargir la voie à même le toisé du cimetière.²¹ À l'emplacement du nouvel alignement, le Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois fit construire treize maisons de cinq étages à double corps de logis chacune, l'un ayant pignon sur rue, l'autre faisant face au cimetière. Au rez-de-chaussée, chaque corps de logis offrait deux boutiques, au dos desquelles courait le nouveau charnier qui tenait lieu «de passage et commodité

charniers, les tarifs annuels chutaient: 3 livres en 1679 pour la moitié d'une place à l'entrée du charnier de la communion, 36 livres pour une échoppe tenue par un gainier en 1711 et 50 livres (75 si meublées) pour des «places d'écrivains» louées sous le charnier de la Vierge de 1752 à 1778. Après la construction de la nouvelle galerie, rue de la Ferronnerie, celle-ci exigea les plus lourds déboursés des vendeurs (cf. infra, note 23). Enfin, quantité de revendeurs s'installaient sous les charniers sans se préoccuper outre-mesure de l'accord des chanoines. Précisons que peu de baux sont conservés pour les emplacements des charniers (surtout dans les séries S 32, LL 760-761 et dans les registres capitulaires, exceptionnellement dans les archives des commissaires), sans doute parce que l'attitude des chanoines à l'égard de cette pratique fut très versatile selon les époques, les commerces et leur prétendue affinité avec la «décence» des lieux.

19. Pour ce qui précède sur les emplacements et les tarifs, voir A.N., LL 414, non fol.: 11 août 1679; LL 416, fol. 135: 17 décembre 1688; LL 418, fol. 76 v^o, 168 v^o, 195 v^o: 23 avril 1700, 28 août 1703, 17 juin 1704; LL 419, fol. 11, 129 v^o, 135, 148, 165 v^o, 185-185 v^o: 9 décembre 1704, 16 juillet et 15 octobre 1709, 4 juillet 1710, 20 janvier, 24 juillet (non fol.) et 20 novembre 1711; LL 420, fol. 25 v^o, 160: 13 janvier 1713, 27 novembre 1716; A.N., S 32B: 31 janvier et 15 septembre 1752, 18 février 1760, 18 janvier 1769, 3 février 1778; A.N., Y 15712 (Poiret): 29 septembre 1673.
20. Entrepris pour remédier aux encombrements dus à l'empiètement progressif, sur la voie publique, des échoppes adossées au mur extérieur du cimetière (voir A.N., LL 758, fol. 136-138: «Requête portant au Roy au sujet de l'élargissement de la rue de la ferronnerie», avril 1667; Isambert, Jourdan et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieur, 1821-1833, t. 13, p. 384).
21. Amputé pour les besoins du quart de sa superficie initiale, portée ainsi à près de 2 000 toises (A.N., L 571, no 3, mémoire sur la suppression du cimetière, seconde moitié du XVIIIe siècle; A.N., S 28, plan et toisé du cimetière des Saints-Innocents et de ses environs, 1756).

publique sur toute la longueur desd. maisons et du cimetière». Les gens du quartier l'appelaient indifféremment la «galerie neuve» des Saints-Innocents ou de Saint-Germain. Entre la voûte du charnier et l'entresol des étages supérieurs, face au cimetière, furent aménagés les nouveaux galetas destinés à recevoir les ossements. Deux magasins côté rue et deux chambres côté cimetière, ces dernières en saillie sur le parterre, se partageaient ensuite le premier étage; tout l'espace disponible au-dessus était consacré à l'habitation sur le même principe binaire.²² Enfin, la petite porte bâtarde pratiquée jadis au milieu de la rue de la Ferronnerie disparut au profit d'un large passage qui chevauchait les bâtiments afin d'accéder directement à la nouvelle galerie depuis la rue. Dans ce passage débouchait un étroit corridor qui scindait en deux le rez-de-chaussée dans le sens de la longueur. Les badauds devaient ainsi circuler entre les échoppes qui tournaient le dos aux boutiques (ouvertes sur la rue) et un mur de garde élevé à hauteur d'appui qui avait pour but de soustraire le parterre aux chaland, mais contre lequel venaient s'adosser une nouvelle série de revendeurs.²³

Par le menu détail, une telle description architecturale oblige à reconsidérer la physionomie du cimetière des Saints-Innocents et la fonction qu'il assumait sous l'Ancien Régime. Dans ce renflement d'échoppes, de boutiques et de garnis qui, telle une excroissance, le caractérisait désormais, des individus évoluaient en contact permanent et familier avec lui. Ils travaillaient sous les charniers, ou encore la maison dans laquelle ils habitaient trouvait tout naturellement là son issue. Même en privé, depuis leur logis, nombreux étaient ceux qui voyaient leurs horizons saturés par le cimetière. Car si les chambres ne jouissaient pas toutes d'un accès direct à la nécropole, plusieurs, situées aux étages supérieurs, offraient en revanche une vue imprenable sur le site.²⁴ De

22. Pour l'ensemble de ces travaux: A.N., L 570, nos 25-27, «Devis et procédures concernant des travaux de construction au cimetière des Saints-Innocents», 1670-1673; A.N., LL 413, fol. 325-381; 21 janvier 1670-20 juin 1673; A.N., S 28, factum pour le Chapitre contre la fabrique des Saints-Innocents, 1671. Les délibérations du Chapitre révèlent qu'à la même époque, d'autres logements furent élevés en bordure du cimetière sur les rues de la Lingerie — où ils prenaient appui sur le mur extérieur du cimetière — et Saint-Denis — où certains présentaient à nouveau plusieurs étages érigés directement sur le charnier. Seule la rue aux Fers conserva la linéarité d'un chapelet d'échoppes (A.N., LL 413, fol. 348 v^o-349). Le fait est confirmé dans les archives des commissaires du quartier et dans le procès-verbal de l'état du cimetière dressé le 27 avril 1763 (A.N., Y 12612, Pierre-Vial de Machurin). On pourra visualiser les changements ainsi apportés au cimetière en se reportant aux *Figures* 4-5.

23. La préséance sur les concurrents des pieuses galeries se payait cependant à gros prix: 78 livres en 1688 pour une petite boutique à l'ombre d'un escalier accédant aux étages supérieurs des habitations, 130 livres en 1700 (150 en 1713) pour une boutique à proximité du passage de la rue de la Ferronnerie et 260 livres en 1711 pour un emplacement similaire situé directement sous la porte d'entrée de la dite galerie. Voir *Figures* 2 et 3 pour le réaménagement de la «galerie neuve».

24. La législation du XVII^e siècle tolérait l'existence de fenêtres sur les cimetières, à la condition toutefois qu'elles fussent de «verre dormant» et grillagées de surcroît, «pour ôter la liberté d'y jeter des immondices, & de faire paroître des actions indecentes, lors qu'on prie pour les morts» (P.-J. Brillouin. *Dictionnaire des Arrêts ou Jurisprudence universelle des Parlemens de*

sorte qu'il suffisait de se pencher à la fenêtre pour prendre part à la mêlée du cimetière, la rumeur de celle-ci pouvant à l'inverse s'introduire librement sur les étages.

En somme, le quotidien de ceux et celles qui occupaient les Saints-Innocents, où qu'ils fussent, avait pour centre de gravitation le cimetière dont la réalité fondait la leur propre. Fait significatif, dès qu'un contact était possible avec le cimetière, l'identification des gens du quartier se faisait toujours en fonction de celui-là, tournée vers lui. Les plaintes, les déclarations et les témoignages déposés auprès des commissaires de police disent cette appartenance.²⁵ Le phénomène témoigne de la prégnance du lieu sacré dans la vie des personnes qui évoluaient sur son périmètre, de sa signification au XVIII^e siècle pour un Pierre-Jacques Delaistre, par exemple, marchand mercier de 39 ans, ou pour une dénommée Bouille, 78 ans, habitant tous deux «sous les charniers», le premier «depuis sa naissance», la seconde depuis 60 ans.²⁶ Pour eux comme pour leurs proches voisins, déclarer comme tel son habitat ou son travail sous les charniers, c'était avouer sa façon spécifique de vivre au cœur de Paris, au milieu des quartiers populaires et parmi ses congénères, en étroite relation avec une nécropole promue espace de vie. C'était livrer l'unique empreinte susceptible de signifier au commissaire son réseau d'appartenance sociale et, ce faisant, affirmer son adhésion à la communauté dont le cimetière constituait la solide ossature.

II

VOISINAGE ET SOCIABILITÉ DES CHARNIERS

On sait qu'à Paris, sous l'Ancien Régime, «toute la vie s'organise autour de la rue et de la demeure», ou du quartier, pivot du sentiment communautaire et de la cohésion

France et autres Tribunaux, Paris, 1727, t. 2, p. 177, notamment l'arrêt du Parlement de Paris du 17 janvier 1609 pour le cimetière des Saints-Innocents). Le règlement ne fut jamais observé dans le quartier: sitôt posés, les grillages de fer étaient arrachés par les résidents (A.N., Y 15717 (Poiret): rapport sur la question, 26 juin 1676). En témoignent les «jardins» suspendus aux fenêtres, les immondices jetés sur le toit des charniers ou sur les visiteurs, ou encore la chute d'une locataire depuis le cinquième étage sur le parterre (voir, pour exemples, A.N., LL 412, fol. 341 v^o: 8 février 1658; LL 415, fol. 15 v^o, 55: 13 mars 1682, 12 octobre 1683; A.N., Y 11223 (De Courcy): 23, 27 décembre 1736; Y 12958 (Merlin): 11 juin 1754; Y 15712, 15715 (Poiret): 7 juillet et 29 septembre 1673, 20 novembre 1675.

25. Se dire des charniers ou du cimetière et se reconnaître comme tel, à la fois un point de repère dans l'existence et un dénominateur commun: «habitant sur la rue Saint-Denis dans une chambre ayant vue sur le cimetière», au Xième étage «dominant le cimetière», «dans une maison qu'y a son issue sous les charniers des Innocents», «marchand sous les charniers» ou «demeurant sous les charniers», sous celui de la rue de la Ferronnerie ou des «Saints-Innocents», toute autre précision topographique se révélant superflue. La référence à l'espace s'imposait, absolue, et modulait l'appartenance à la collectivité avec une pression d'autant plus forte que l'espace partagé était aussi résidentiel (Bidard, «Sociabilités . . . », p. 645).
26. A.N., Y 13086 (De Mortain): 6-7 novembre 1736.

du groupe vécu.²⁷ Force est de constater que le cimetière des Saints-Innocents exerçait une semblable polarisation, facilitée dans la mesure où, tant «au-dessus» qu'«au-dessous» des charniers, s'affairaient souvent les mêmes individus. Quelques marches à franchir et peut-être une ou deux galeries à longer, les voilà qui s'installaient à leur échoppe, prêts à solliciter le client. Il est vrai que, dans la capitale, se déplacer du logement à la boutique se révélait le plus souvent une affaire de quelques mètres, quand travail et vie privée ne coexistaient pas d'emblée sous le même toit.²⁸ Dans les quartiers des plus humbles, en particulier, «le logement et la rue se mêlent l'un à l'autre sans qu'on sache exactement où commence l'espace privé et où finit l'espace public».²⁹ La remarque s'applique avec force à la nécropole où le parterre, les échoppes et les garnis communiquaient les uns aux autres dans un espace confusément sacré, public et privé. La sociologie des charniers était du reste celle-là même des quartiers populaires où se remarquait une telle interpénétration des sphères de la vie. Aux Saints-Innocents, sous le double dénominateur commun du commerce de détail et du travail journalier, le monde des boutiquiers et de l'artisanat urbain se mêlait à celui, plus modeste, des humbles métiers et du salariat parisien non qualifié — personnel de boutique, serveurs, ouvriers et ouvrières des corps de métier³⁰ et, entre les boutiques, gagne-deniers, regrattières, colporteuses et autres vendeurs de peu. Parmi les franges inférieures de la société, ces

-
27. D. Roche, «Les Parisiens et l'espace parisien au 18^e siècle», *Cahiers du Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Île-de-France*, I, avril 1983, pp. 204-206 (205 pour la citation); du même auteur, *Le peuple de Paris . . .*, p. 255; voir particulièrement les travaux de A. Farge (*Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard Julliard, 1979; *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, notamment pp. 17-30) et de M. Garden, «La vie de quartier», *Bulletin du Centre pour l'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, III, 1977, pp. 17-28, outre son introduction dans M. Garden et Y. Lequin, éd., *Habiter la ville. XV^e-XX^e siècles*, Lyon, P.U.L., 1984, pp. i-xvii); F. Bédarida, «La vie de quartier en Angleterre: enquêtes empiriques et approches théoriques», *le Mouvement social*, 118, janvier-mars 1982, pp. 9-21; cf. supra note 8, la sociologie urbaine s'intéressant au quartier comme premier espace vécu dans la ville.
28. A. Pardailhé-Galabrun, «Les déplacements des Parisiens dans la ville aux XVII^e et XVIII^e siècles. Un essai de problématique», *Histoire, économie et société*, II, 2, avril-juin 1983, pp. 205-253 (229).
29. Farge, *Vivre dans la rue . . .*, p. 36.
30. Dominaient largement au XVIII^e siècle les métiers de l'habillement (lingères, marchands frangers-tissutiers, fripiers, vendeuses de bonnets ou de patrons, marchands d'accessoires et de garnitures). S'affairaient également des garçons de métier, des maîtres en infime minorité, quantité de marchands merciers et de quincailliers, de nombreux marchands de dorure, d'images et de livres de dévotion, et les mémorables écrivains publics. Deux groupes ont fait l'objet d'étude particulière jusqu'à présent: M. Grivel, «Le commerce de l'estampe à Paris au XVII^e siècle: les marchands du charnier des Saints-Innocents», *Les nouvelles de l'estampe*, 56, mars-avril 1981, pp. 4-15 (pour une étude du métier, sans considération de l'univers sociologique des Saints-Innocents); C. Métayer, «La résonance sociale et culturelle du métier d'écrivain public à Paris, sous l'Ancien Régime», *Histoire sociale — Social History*, XXIV, 47, mai 1991, pp. 149-167; outre la thèse déjà citée sur les *Ecrivains publics . . .*

figures bien connues du «prolétariat flottant de Paris»³¹ trouvaient sous les galeries non seulement la pitance que leurs congénères glanaient sur le pavé, mais encore un port d'attache, le groupe spécifique «des charniers». Le cimetière leur apportait en somme — de même qu'à tous ses occupants — ce que la rue ou le quartier offrait à d'autres Parisiens: un lieu d'intégration, qui désignait tout à la fois et sans discernement le cadre physique, ici la nécropole, et le corps social qui s'y fondait, la communauté des Saints-Innocents.³²

Dans la cohabitation quotidienne et serrée qu'imposait le cadre physique de la nécropole, le voisinage agissait à proprement parler comme le liant de la communauté — «comme si la proximité spatiale devenait proximité sociale». ³³ Il réunissait les commerçants et les habitants de l'enclos dans une réalité commune, distincte des Halles: celle de vivre précisément «sous les charniers», côte à côte, dans un univers géographiquement circonscrit par les murs mêmes du cimetière. Tel voisinage signifiait certes vivre ensemble, mais surtout vivre en constante interaction, faisant de la promiscuité de tous les instants l'un des facteurs déterminants de la socialisation du cimetière.³⁴ Sur les étages surplombant les charniers, d'un bout à l'autre des galeries, jusque sur le parterre, des relations de familiarité quotidiennes ne pouvaient manquer de s'établir dans cet univers où l'on reconnaissait à peu près tout le monde et où l'on était soi-même connu du plus grand nombre. L'ambiance quasi-familiale qui s'en dégageait est rendue dans les archives des commissaires par les salutations journalières, l'interpellation et la parole échangée, la fréquentation des proches, les réunions improvisées et les discussions ou les disputes. Voilà autant de gestes routiniers qui permettaient à chacun de se dire et de se définir à l'intérieur d'un rapport collectif au cimetière et qui rendent compte, au premier chef, de l'humanisation des rapports sociaux par les charniers.

31. C. Romon, «Le monde des pauvres à Paris au XVIIIe siècle», *Annales E.S.C.*, XXXVII, 4, juillet-août 1982, pp. 729-763 (736).

32. La notion de communauté fut largement utilisée depuis le XIXe siècle pour rendre compte de la fragmentation de la vie sociale et, plus récemment, pour interroger le sens de la partition des groupes sociaux dans l'environnement urbain. Elle réfère précisément dans ce cas «to a group of people in a given area who are strongly linked by one or more social bonds such as kinship, work, race or origin, religion, culture, socio-economic status», autant de variables qui alimentent le sentiment d'appartenance collective (D. Garrioch, *Neighbourhood and Community in Paris, 1740-1790*, N.-Y., C.U.P., 1986, p. 3 pour la citation et 4-5). Pour un aperçu historiographique des travaux en histoire et en urbanisme ayant contribué à définir la notion de communauté, voir l'étude pré-citée, pp. 2-6 et J. Boulton, *Neighbourhood and Society. A London Suburb in the Seventeenth Century*, N.-Y., C.U.P., 1987, pp. 228-231.

33. Bidard, «Sociabilités . . . », p. 636.

34. Sur le rôle fondamental du voisinage comme vecteur des relations sociales et variable renforçant la communauté d'intérêts, voir, outre les études déjà citées se rapportant à la vie populaire du quartier et de la rue, Garrioch, *Neighbourhood . . .*, pp. 16-31 en particulier; Boulton, *Neighbourhood . . .* (chap. 9, «Social Relationships in the urban neighbourhood»); Bidard, «Sociabilités . . . », pp. 631-648.

Animées d'un va-et-vient continu, ces longues galeries constituaient le point de rencontre stratégique, l'espace clé de la sociabilité des Saints-Innocents. Lieu de passage obligé, on s'y rendait pour étaler sa marchandise ou pour ouvrir son échoppe et, y passant pour se rendre au parterre ou aux étages supérieurs des immeubles, on s'y arrêtait pour bavarder et s'informer, prendre connaissance des nouvelles récentes, régler un différend, assister ou participer à une quelconque escarmouche. On s'y côtoyait pour le meilleur ou pour le pire, marqué par les possibilités et les contraintes de son attachement aux Saints-Innocents. L'espace des charniers était en définitive le dépositaire et le vecteur à la fois de l'histoire commune des Saints-Innocents. Aussi, les liens qui s'y nouaient étaient-ils de nature à rappeler à chacun son appartenance au groupe et à rendre possible l'expression de ce corps en tant que tel, quand les circonstances l'exigeaient. C'était notamment le cas lorsque la menace frappait l'un des siens. Au cri «au secours» ou «au voleur», la communauté répondait toujours, concernée par l'affront. Que le délit fût commis dans une chambre privée ou dans une boutique, les gens des alentours dont on réclamait l'aide étaient toujours prêts à secourir. Un vol de mouchoirs ou de rubans, ou encore l'assaut d'un commerçant occasionnaient rapidement une course vindicative sous les charniers. Sitôt appréhendé, le quidam était livré à la police du quartier par les voisins accourus — le fossoyeur ou le gardien marchant en tête de peloton. «Arrestez par le public» consignait alors le commissaire.³⁵ Plus qu'un simple public, le cortège justicier avait été acteur, jouant le rôle que lui dictait la solidarité de voisinage, dont se portait garante la communauté.

Telle attitude solidaire illustre l'un des aspects obligés de la «vie de charnier»: faire de l'autre l'objet de son attention, le motif de son intervention dans la communauté. L'espace du cimetière prescrivait en effet un mode d'existence particulier à ses usagers, qui s'établissait en vertu de certaines règles de comportement, tacites, acceptées et respectées dans les limites de la communauté, hors laquelle elles perdaient leur sens et leur fonction de cohésion. Adhérer aux Saints-Innocents, c'était ainsi s'engager à observer dans le quotidien des manières de faire et de vivre avec autrui, qui marquaient à la fois l'intégration de chacun et l'identité de la collectivité des charniers.³⁶

Sans doute la plus importante de ces règles d'or était de se montrer sans cesse à l'affût des faits et gestes du voisinage et des multiples incidents qui survenaient dans l'enceinte. «Était dans sa chambre, est descendue pour voir qui criait», «les insultes auroient fait grand scandale, ayant obligé les voisins a descendre ou a regarder par la fenestre», «était dans sa cuisine et a entendu le bruit sous la gallerie», «auquel bruit [accoururent] plusieurs voisins»: de telles déclarations étaient usuelles dans

35. Voir, pour exemples, A.N., Y 15711, 15717, 15718, 15719, 15727 (Poiret): 27 mai 1673, 20 novembre 1675, 5 juin, 15, 16 et 27 octobre 1676, 2 juin 1677, 28 avril 1682; Y 13349 (Duplessis): 5-7 juillet 1718; Y 15192, 15195 (Porcheron): 31 décembre 1765, 20 mai 1768.

36. «Membership of a community involves both familiarity with the others [. . .] and acceptance of certain norms and behavioural expectations to which all the members generally conform. This of course is the essential element of collective identity», la conformité aux règles tissait la cohésion du groupe (Garrioch, *Neighbourhood . . .*, p. 5).

l'antichambre du commissaire. Elles traduisent à quel point l'existence aux Saints-Innocents impliquait d'être toujours aux aguets. À l'inverse, elles rendent compte de la nécessité, pour fonctionner dans un tel cadre, d'accepter de se livrer sans retenue sur la scène publique des charniers où tout devenait de curiosité publique. La «douceur d'être inclus» avait son prix³⁷ : l'anonymat, formellement proscrit du cimetière qui imposait au contraire une «publicité de la vie quotidienne». ³⁸ Impossible de se soustraire dans son échoppe ou dans sa chambre au regard inquisiteur de la galerie. Dans l'espace des charniers où tous se connaissaient, la curiosité avouée des uns avait pour juste corollaire la transparence obligée des moeurs et des activités des autres. Moeurs épiées, connues, alimentant les bavardages et gonflant l'inévitable rumeur qui circulait dans l'enceinte à la moindre occasion et dont s'alimentait la communauté.

Au début du XVIIIe siècle, les trois soeurs Le Saint-Père, ouvrières en garnitures de tête, logeaient au-dessus du charnier de la rue de la Ferronnerie. Le 10 septembre 1727, elles portèrent plainte au commissaire Duplessis, dans l'espoir de mettre un terme aux médisances de la femme Delafosse, marchande lingère sous les charniers, et de ses filles de boutique, qui «ont eu la temerité de repandre dans tout le voisinage [. . .] qu'elles sont des creatures de mauvaise vie», se prostituant sous les charniers à des heures indues et se faisant largement entretenir par différents particuliers. S'il était fréquent sous les charniers de demander réparations pour injures, l'affaire a cependant ceci d'exceptionnel qu'elle occupa deux commissaires durant près d'une année. Son déroulement renseigne particulièrement sur la résonance auprès de la communauté, dans l'allée des charniers, des amitiés et des antipathies, des relations, des habitudes de vie et de travail, et même des propos et polémiques qu'abritait le cimetière.³⁹

Des vingt-deux témoins assignés en 1727⁴⁰, la majorité connaissaient les trois soeurs pour les avoir vues circuler sous les charniers, leur avoir à l'occasion confié quelque ouvrage ou les avoir observées lorsqu'elles travaillaient à la fenêtre de leur chambre. Tous savaient précisément où et depuis quand elles habitaient le cimetière et chacun était au fait des bruits circulant sur leur compte, saisis à la volée dans la cage d'escalier ou

37. Ce sentiment, c'est celui «d'avoir son identité personnelle avalisée, certifiée, acceptée par un nombre, le sentiment d'être revêtu d'une seconde identité, une identité sociale cette fois, qui représente comme un passeport au milieu des hommes [. . .]». Telle quiétude s'assombrit toujours des contraintes qui l'accompagnent, en revers, et qui pèsent d'autant plus lourdement qu'elles portent en elles le germe de l'exclusion — si elles ne sont pas respectées. Dans une large mesure, la sociabilité raconte comment évoluent les membres d'une communauté entre la douceur et la tyrannie de l'inclusion (M. Morineau, «La douceur d'être inclus», dans *Sociabilité, pouvoirs . . .*, pp. 19-32 (19 pour la citation)).

38. L'expression est de Roche, *Le peuple de Paris . . .*, p. 253.

39. A.N., Y 13357 (Duplessis): 10 septembre-17 décembre 1727; Y 12900 (De Soucy): 25 janvier, 27 mars et 19 juillet 1728.

40. Marchands merciers, boursiers, coiffeuse, lingères, balanciers, etc., la plupart combinaient vie et travail au charnier des Lingères ou s'y rendaient quotidiennement pour dormir ou tenir leur échoppe. C'est donc à la communauté que la police demanda d'exprimer son jugement sur la rumeur.

lors d'une dispute entre les marchands du charnier. Les arguments donnés alors en gage de la probité des soeurs frappent par l'intimité sous-entendue. Les témoins affirmèrent en effet avec une étonnante certitude n'avoir jamais vu monter aucun individu masculin dans la chambre des soeurs où, prétendirent-ils, les soeurs travaillaient «jour et nuit», «toute la semaine» durant, tant et si bien d'ailleurs qu'ils ont pu à loisir constater qu'un tel labeur les obligeait à ne fréquenter que leur clientèle.⁴¹ Contrairement aux racontars, l'information judiciaire dépeint en somme les soeurs Le Saint-Père sous les traits de trois bonnes ouvrières, consciencieuses et se donnant «beaucoup de peine pour gagner leur vie et subsister avec honneur». Pour les voisins interpellés, l'ardeur au travail a prévalu sur le prétendu racolage et si l'accusation était fondée, la pratique ne semble pas les avoir offusqués. En quoi alors les soeurs avaient-elles le «malheur de déplaire à Delafosse» — comme le prétendit l'une des commères du charnier? La réponse est à chercher ailleurs que dans l'évidente concurrence professionnelle.

Au moment où les commissaires eurent vent du scandale, les soeurs n'habitaient sous les charniers que depuis moins d'une année. Il est raisonnable de croire qu'elles étaient toujours en période d'intégration, une intégration peut-être rendue difficile par le fait de leur origine: leur feu père était avocat en Parlement et ce fut par un revers de fortune qu'elles dirent s'être retrouvées sous les charniers, parmi les membres d'une communauté aux origines plus modestes où le travail manuel n'était ni une promotion ni une régression sociale, mais le signe de la naissance.⁴² Delafosse tolérait sans doute mal une telle distinction d'origine, d'autant que, parmi les gens des alentours, ils étaient nombreux à voir dans cet état un motif pour louer avec une admiration accrue le travail des soeurs. Cependant, Delafosse criait son rejet à coup d'insultes et de calomnies proférées sous les charniers. Elle appelait ainsi de son plein droit l'assentiment de la communauté et c'est ce qui incita les soeurs à procéder plus avant, au-delà de la plainte, à intenter un procès contre Delafosse et consorts. Ce faisant, elles signaient en fait leur propre condamnation.

Les insultes participaient de la mise en scène des relations quotidiennes sous les charniers. Agressions verbales et physiques jaillissaient là de façon habituelle⁴³, désignant l'un des modes de relations dans le monde du salariat et des petits métiers. Au sein de cette population à la situation socio-économique précaire, voire désastreuse, mais aux

41. Seul le gardien des charniers, requis à cet effet par Delafosse, constata que l'une des soeurs se promenait parfois vers 22-23 heures sous les charniers avec un particulier «suspect», qu'il apprit être un prétendant après s'être dûment informé de son identité.

42. Il est significatif que l'un des témoins affirmât que le seul blâme qu'on pût faire aux soeurs était de s'habiller «trop proprement», une fierté mal entendue sous les charniers.

43. Elles font partie des règles du jeu économique et sous l'Ancien Régime, les rues, les places marchandes, les cimetières, «théâtres d'incessants et foisonnants échanges socio-économiques, espaces de travail et de distraction», représentaient les lieux privilégiés de la violence (A. Farge et A. Zysberg, «Les théâtres de la violence à Paris au XVIII^e siècle», *Annales E.S.C.*, XXXIV, 5, septembre-octobre 1979, pp. 984-1015 (1000 pour la citation); voir également Farge, *Vivre dans la rue* . . . , pp. 124-128).

strates néanmoins fortement contrastées, les injures et les explications au poing levé savaient exprimer les dissemblances. Endogène, la violence jouait donc un rôle régulateur et, indépendamment de la teneur des offenses subies, elle contribuait par son éclatement au rééquilibrage des tensions sociales issues des différences.⁴⁴ Celles-ci se voyaient exacerbées dans l'antre du cimetière, un lieu d'échanges et de transactions, mais également un espace identitaire où chacun, porté par la collectivité des Saints-Innocents, devait néanmoins trouver le moyen d'y faire admettre sa singularité et de résoudre ses griefs personnels. Les insultes permettaient de satisfaire cette double nécessité sans nuire pour autant à la cohésion du groupe.⁴⁵ Or, la suite de l'affaire Delafosse révèle clairement que ce que l'on ne pardonna pas aux Le Saint-Père, c'est précisément d'avoir pris prétexte de ces insultes pour faire d'un drame quotidien, tolérable, un cas judiciaire inadmissible, cause de profondes dissensions sous les charniers. Le procès avait enclenché un processus irréversible; à ce moment, l'enjeu devint clairement l'expulsion du trio de la communauté. C'est au début de l'année 1728 que le conflit dégénéra quand, ayant déposé de nouvelles plaintes, des placets et une requête en Parlement, Delafosse et plusieurs compagnons d'immeuble obtinrent finalement du lieutenant général de Police une ordonnance à l'effet de «faire chasser du cimetière», de «faire sortir de dessous les charniers» les prétendues ribaudes.

Le cas Le Saint-Père illustre comment tous les aspects de la vie privée, professionnelle et sociale se fondaient, au vu et au su de tous, pour caractériser l'univers qu'abritait le cimetière des Saints-Innocents. Dans cette microsociété qui palpait de la petite histoire de ses membres, chacun se sentait concerné par le voisinage, ses réactions et ses drames. Celui soulevé par Delafosse démontre encore clairement la position référentielle qu'occupait la nécropole pour les occupants des charniers, car c'est bien du *cimetière* que d'aucuns voulaient chasser les soeurs et non de la *rue* de la Ferronnerie ou du *quartier*. L'analogie s'impose une fois de plus avec ce dernier, quand on sait qu'il désignait au XVIII^e siècle non seulement «un lieu circonscrit», où chacun pouvait se repérer par rapport à son vis-à-vis et à l'entourage, mais aussi «un référent, une sorte d'être vivant» dont le pouls battait au rythme des événements qui s'y produisaient et qui appelaient son jugement.⁴⁶ Aux Saints-Innocents, l'entité sociale du cimetière se substituait au quartier pour devenir la référence au lieu d'existence, un lieu balisé où le moindre faux pas trouvait écho sous les charniers. Lorsque les tensions devenaient insoutenables, c'est à la communauté que revenait le pouvoir de trancher les litiges, au besoin de consacrer ou de condamner l'un de ses membres. Aussi, exigeait-elle de ces derniers qu'ils fussent toujours prêts à prendre parti, à témoigner de ce qu'ils savaient pour l'avoir vu ou en avoir entendu parler depuis leur chambre, le parterre ou la galerie. La règle supposait une ouverture absolue sur le voisinage, mais également sur tout ce

44. R. Muchembled, *L'invention de l'homme moderne. Sensibilités, moeurs et comportements collectifs sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988, p. 218.

45. Garrioch, *Neighbourhood . . .*, p. 33; voir, du même auteur, «Verbal Insults in Eighteenth-Century Paris», dans P. Burke et R. Porter, ed., *The Social History of Language*, Cambridge, C.U.P., 1987, pp. 104-119.

46. Farge, *La vie fragile . . .*, pp. 20, 46-47.

qui pouvait survenir dans les limites de l'enceinte, l'attention des usagers étant alors captée parce qu'était directement mis en cause l'espace de leur identité. Puisque la communauté ne pouvait se dire que collectivement, dans cet espace public où ses membres se rencontraient, elle requérait d'eux une entière disponibilité à vivre les multiples incidents qui s'y produisaient, façon d'avoir prise sur l'espace, de le faire sien.

L'affaire du squelette d'albâtre secoua le cimetière en 1736. Le 29 octobre, entre quinze et dix-huit heures, et dans le désordre le plus complet, la boîte renfermant la précieuse effigie de la mort fut successivement transférée du charnier de la Vierge à la Tour du cimetière, puis à l'église des Saints-Innocents.⁴⁷ Tous les témoins interrogés lors de l'enquête qui suivit se rattachaient aux Saints-Innocents par leur travail ou par leur résidence, par l'un et l'autre dans de nombreux cas.⁴⁸ Le jour de l'affaire en question, la majorité d'entre eux étaient à leur échoppe, à la fenêtre de leur chambre ou discutaient dans le cimetière⁴⁹ et furent attirés par l'attroupement ou le bruit. L'écrivain Séguin explique qu'il «a entendu et vu oster et desceller l'armoire renfermant le squelette [. . .] que comme cela jettoit beaucoup d'ordures et de poussière sur son Ecriture, il s'est levé et a esté dans le Cimetiere [. . .]». ⁵⁰ À l'instar de Séguin, il ressort de l'enquête que l'ensemble des sujets questionnés furent sollicités par l'événement et répondirent sans hésitation à son appel. Ils ont déserté leur place sous les galeries ou aux portes de l'enclos, ont ou non quitté la fenêtre de leur chambre, traversé le parterre du cimetière: tous fixèrent leur attention sur la scène, observant et notant les faits et gestes des principaux belligérants. Il n'est pas sans intérêt de constater que le seul à n'avoir pas pris le temps de s'intéresser à l'histoire était en fait étranger au quartier — il passait par hasard sous les galeries et ne jugea pas utile de s'arrêter. Quant aux autres, ils étaient là bien avant le jour du drame et s'y retrouvèrent les jours suivants, de sorte qu'ils purent aisément raconter qui prépara le coup, comment il fut opéré et ce qu'il advint de la fameuse effigie.

47. Propriété de la fabrique des Saints-Innocents, la boîte fut transférée à la Tour par ordre du Chapitre, après quoi la fabrique s'en ressaisit furtivement pour la transporter dans l'église. L'affaire provoqua l'un des nombreux procès ayant opposé la fabrique au Chapitre. Voir A.N., Y 12917 (De Soucy): procès-verbal de l'enlèvement, 29 octobre 1736; Y 11300 (Dubois): information, 31 octobre-12 novembre 1736; Y 13086 (De Mortain): information, 31 octobre-10 novembre 1736; A.N., L 571, nos 19-21, dossier sur l'«Affaire du squelette de marbre», 1736-1737.

48. Trente-six des 52 témoins interrogés logeaient dans les bâtiments qui jouxtaient le parterre du cimetière (26 vivaient directement «sous les charniers» de la rue de la Ferronnerie) et déposèrent tous avoir assisté à l'enlèvement de la «figure de la mort».

49. Parmi les autres individus interpellés, on dénombre quelques manouvriers et employés à la solde du Chapitre ou de la fabrique et une majorité de commerçants et de revendeurs qui demeuraient dans les rues débouchant sur le pourtour du cimetière. Ces derniers travaillaient quotidiennement sous les galeries ou les avient à ce point parcourues qu'ils témoignèrent alors, de concert avec les autres, pour avoir «toujours vu» le squelette à son emplacement initial depuis 20, 30 ou plus de 40 ans.

50. A.N., Y 13086 (De Mortain): 8 novembre 1736.

La propension des occupants des charniers à se porter au-devant du moindre incident survenant dans leur espace de vie les prédisposait évidemment à devoir assister le commissaire du quartier quand le cimetière devenait le théâtre de quelque drame. Dans le cas présent, leur collaboration accéléra le règlement du litige qui opposait le Chapitre à la fabrique, deux entités administratives sur lesquelles la société des charniers avait l'avantage d'occuper les lieux. Cette position cependant ne profitait pas toujours à la police. Elle était vécue par les usagers du cimetière comme un privilège leur donnant la liberté d'être maîtres de leurs alliances et de leurs solidarités sur leur territoire, la liberté de décider s'ils fermaient ou non les yeux sur les délits qui s'y commettaient. Plus d'une fois ce privilège fut exercé; un exemple probant en est offert par l'attitude qu'on adoptait indéfectiblement sous les charniers devant l'abandon dans la nécropole des nombreux corps de foetus et d'enfants morts-nés.

Le fait était récurrent, tant au XVII^e qu'au XVIII^e siècle.⁵¹ Les commissaires requis d'enlever les corps trouvaient toujours quantité de curieux rassemblés, auprès desquels ils s'enquéraient des circonstances et de l'auteur du geste. D'une histoire à l'autre, «n'a pu rien apprendre» sont les quelques mots qui hypothéquaient lourdement chaque procès-verbal dressé pour la circonstance. Un tel mutisme se révèle d'une grande éloquence dans l'espace du cimetière où chaque fait, chaque geste s'amplifiait de tous les regards qui s'en saisissaient. Il exprime la complicité des membres de la communauté envers leurs pairs qui, ne pouvant subvenir aux frais de mise en terre ou devant la nécessité d'interrompre une grossesse impossible, sollicitaient par l'exposition du cadavre la charité de le faire enterrer ou celle de pardonner la faute. Seule cette solidarité peut expliquer pourquoi par exemple le 3 décembre 1782, se dirigeant vers un attroupement stationné au centre du parterre, le gardien des charniers aperçut une forme emmaillottée qu'une particulière venait à l'instant de laisser avant de quitter les lieux: plusieurs présents avaient assisté au dépôt de l'enfant, personne n'avait cherché à retenir la responsable. Dans l'enceinte où sommeillaient les morts, voilà un geste qui traduit bien toute la vitalité de la collectivité des Saints-Innocents.

* * * *

Maurice Garden a déjà souligné qu'en cherchant l'investissement social et culturel que traduit l'appropriation de l'espace urbain, il arrive de ne pas rencontrer exactement «le quartier mais des espaces de vie qui s'entrecroisent, se superposent, parfois se

51. Déposés sous les charniers, sous le passage de la rue de la Ferronnerie, près de la chapelle d'Orgemont ou des autres monuments du cimetière, à l'intérieur d'un banc de l'église des Saints-Innocents ou dans le ventre d'une fosse commune, les cadavres étaient le plus souvent découverts par des marchands, le gardien des charniers, quelquefois par le curé, le suisse ou les garçons fossoyeurs du cimetière. Tout ce qui suit est tiré de A.N., Y 13087, 13088, 13090 (De Mortain): 30 janvier, 19 et 31 décembre 1737, 21 février 1739; Y 12982, 12982B, 12984A-B, 12985, 12986B, 12988A-B, 12995, 12998, 13006B (Ferrand): 23 mars, 23 et 30 août 1766, 6 mars, 28 septembre et 23 novembre 1768, 13-14 janvier et 21 décembre 1769, 2 et 15 août, 12 décembre 1770, 28 mars 1774, 22 décembre 1775, 3 et 8 décembre 1782; Y 15711, 15714, 15721, 15730 (Poiret): 1er mai 1673, 3 août 1674, 26 novembre 1678, 24 mars 1684; Y 15395, 15396 (Serreau): 23 janvier 1784, 13 avril 1785.

regroupent avec quelque cohérence [...]»⁵². Une illustration de cette réalité nous est offerte, sous l'Ancien Régime, par les charniers qui donnaient précisément une telle cohérence aux divers univers que coiffait les Saints-Innocents — sacré, public, privé, commercial. Le cimetière joua un rôle dynamique déterminant auprès des classes populaires parisiennes. Il façonnait à plus d'un titre leur quotidien et supportait l'expression d'une sociabilité qui permet de soulever le problème des modalités d'intégration sociale à la ville, via notamment le sens de l'appropriation de l'espace et les règles d'adhésion à une communauté — en l'occurrence moins étendue que celle du quartier qui prévalait en milieu urbain.

À la lumière des diverses utilisations de l'enceinte sépulcrale, les Saints-Innocents offre un exemple du rapport entre l'espace vécu, approprié —que traduisent les comportements profanes qui s'ancraient sur le territoire sacré— et le mode de socialisation —qu'évoquent les possibilités et les contraintes de la «vie de charnier». Plus encore, il démontre comment un tel rapport est appelé à devenir l'enjeu d'une collectivité⁵³, lorsqu'il se fait notamment le vecteur de son identité. Ici est mise en cause l'identité populaire des charniers, à travers laquelle se constitua celle-là même des gens de peu qui évoluaient à l'ombre des sépultures, et qui s'affirma, rappelons-le, à contre-courant d'une politique officielle de sacralisation du champ des morts. Le cimetière se propose ainsi, aux côtés de la rue, du pâté de maisons et du quartier, comme le moyen d'une incursion privilégiée dans l'espace social et culturel, éminemment vivant, des milieux populaires parisiens aux XVIIe-XVIIIe siècles.

Le tableau des Saints-Innocents apporte enfin une nuance capitale aux affirmations couramment formulées à l'endroit des nécropoles sous l'Ancien Régime. Certaines laissent entendre qu'il ne subsistait au XVIIIe siècle que de rares vestiges de l'utilisation économique des cimetières⁵⁴, voire aucune trace à Paris du rôle fondamental joué

52. Garden et Lequin, *Habiter la ville* . . . , p. x.

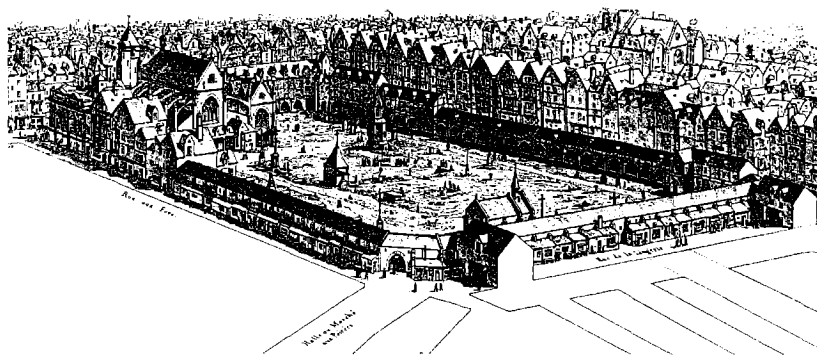
53. J. Rémy et L. Voyé, *Ville, ordre et violence. Formes spatiales et transaction sociale*. Paris, P.U.F., 1981, p. 122.

54. Pour D. Ligou («L'évolution des cimetières»), ce rôle économique était tenu par les grands marchés médiévaux, disparus au XVIIIe siècle alors que ne subsistaient, pour l'auteur, que quelques «logettes» de mercerie entourant l'église et le cimetière Saint-Marcel, à Lyon, ou encore des boutiques autour de Notre-Dame en 1734. Réduire ainsi la vitalité économique et par conséquent sociale des cimetières à l'existence de ces grands marchés masque l'importance de ces «logettes», certes plus banales que les grandes pompes commerciales saisonnières mais plus intégrées au quotidien des populations locales.

ancestralement par l'église et ses environs dans les activités du menu peuple⁵⁵, alors que d'autres concluent au triomphe lent, mais néanmoins absolu, de la police des cimetières mise sur pied par l'Église catholique.⁵⁶ Cette dernière position rend parfaitement le mouvement d'ensemble, mais elle ne laisse guère de place pour l'expression de réalités divergentes. Dans le cas des Saints-Innocents, seules la démolition du mur et l'évacuation des charniers aux catacombes de Denfert parvinrent finalement à déloger la population des arcades sacrées. Mais pas pour autant de l'espace ainsi désaffecté au centre de la ville, bientôt reconverti en marché aux herbes et aux légumes et à nouveau rempli de cette rumeur retentissante dont les lieux n'avaient pas oublié l'écho.

-
55. D. Garrioch prétend que ce rôle, toujours manifeste en régions rurales et dans les petites villes, n'était plus apparent à Paris où les récréations populaires animaient la rue et les boulevards et non le voisinage des églises, qu'avaient tout autant déserté les marchés (*Neighbourhood* . . . , p. 159). Il est étonnant qu'une étude consacrée à la sociabilité parisienne sur la base des archives des commissaires ne fasse aucun cas ni de la position centrale du cimetière des Saints-Innocents dans le Paris populaire, ni de l'activité commerciale des charniers qui jouxtaient pourtant une église, et dont les archives de police permettent justement de constater l'ampleur et l'importance.
56. Tels que J. McManners (*Death and the Enlightenment. Changing Attitudes to Death among Christians and Unbelievers in Eighteenth-Century France*, Oxford & N.Y., Clarendon & Oxford University Press, 1981, p. 305). J. Thibaut-Payen rend certainement plus justice à la réalité des Saints-Innocents lorsqu'elle conclut que «la police des cimetières ne se révélera efficace qu'à la veille de la Révolution, lorsque les nécropoles seront transférées hors des agglomérations» pour cause d'insalubrité urbaine (*Les morts* . . . , p. 93).

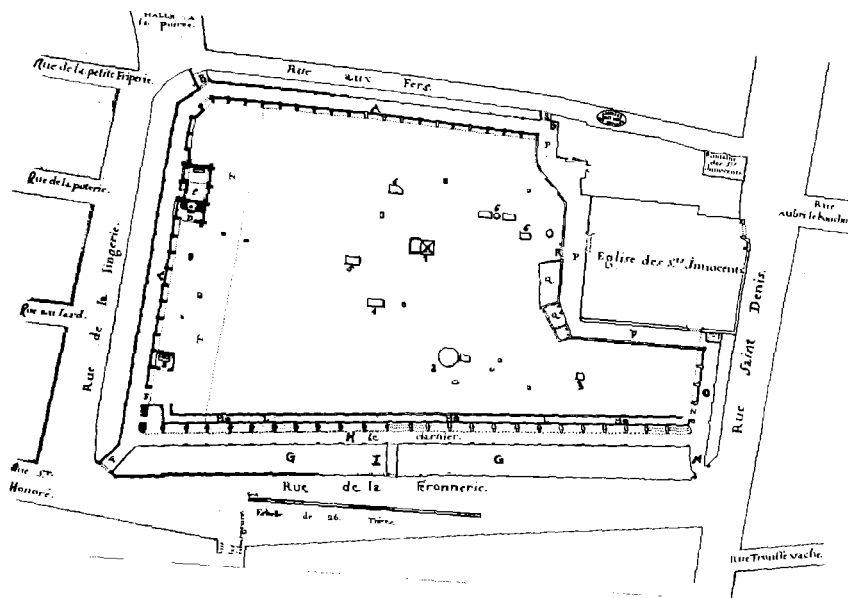
Figure 1
Le cimetière des S.^{ts} Innocents, 1552



A vol d'oiseau, cette reconstitution du cimetière laisse percevoir le mur intérieur à arcades voûtées qui doubla l'enceinte initiale de Philippe-Auguste. Dans l'espace couvert intermédiaire furent aménagées les galeries qui abritaient les nombreux commerçants des charniers.

Reconstitution d'après F. Hoffbauer, *Paris à travers les âges . . .*, t. 2, pl. 5.

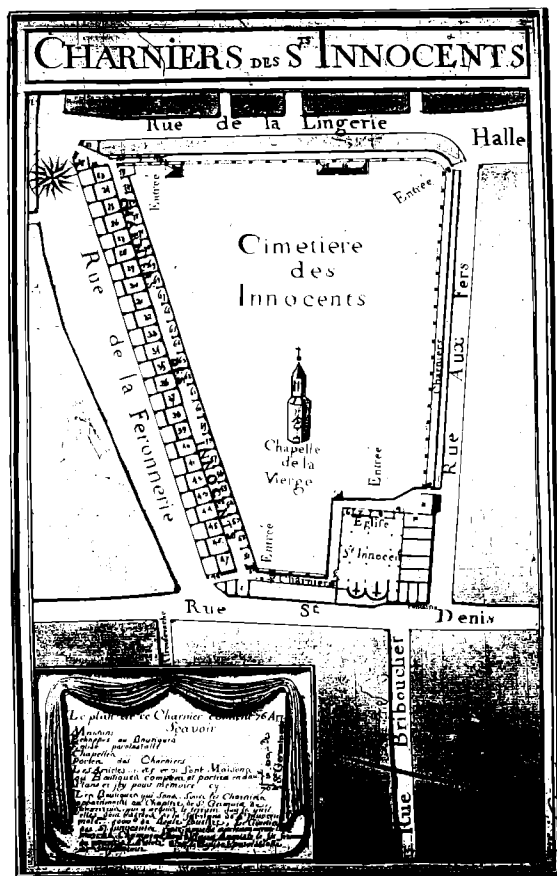
Figure 2
Plan du cimetière des S.^{ts} Innocents avec ses environs
 Levé géométriquement [sic] sur les Lieux en Juillet 1756



Explication du Plan

- A. Le charnier des Ecrivains (rue de la Lingerie)
- B. Le Vieux charnier (rue aux Fers)
- C. Porte Saint-Eustache
- D. Chapelle d'Orgemont
- E. Chapelle de Villeroy
- F. Chapelle de Pommereux
- G. Porte Saint-Germain
- H. Maisons sur la rue de la Ferronnerie
- I. Le charnier des Lingères
- N. Porte du milieu de la rue de la Ferronnerie
- O. Porte Saint-Jacques
- P. Le charnier de la chapelle de la Vierge
- Q. Passage devant l'Eglise des Innocents
- R. Logement et jardin du commis des convois
- S. Porte des Innocents
- 1 à 6 Petite porte de la rue aux Fers

A.N., S 28

Figure 3
1700

Ce plan permet de visualiser la configuration marchande de la «galerie neuve» (pour le passage de la rue de la Ferronnerie, omis ici, se reporter à la Figure 2). Les emplacements laissés en blanc, sur la gauche, illustrent les boutiques sises côté rue, au bas des maisons récemment construites et au dos desquelles couraient, côté cimetière, les boutiques numérotées ici de 21 à 48 (au centre). Celles-ci faisaient face aux places qui prenaient appui sur le mur du charnier.

A.N., Q1* 10995, Troisième Tome du Terrier du Roy contenu dans le Plan du Quartier appelé la Ville de Paris, exécuté par arrêt du Conseil du 14 décembre 1700, fol. 5.

